



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Caf.fr : une page dédiée à la rentrée scolaire](#)
- [Rentrée étudiante : les informations et rendez-vous à partager](#)
- [AAH et ESAT : une nouvelle modalité de déclaration des ressources](#)
- [Inclusion handicap : les publications de la Caf du Var](#)
- [Première demande MDPH : des réunions d'information en visioconférence pour accompagner les usagers](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Rentrée scolaire : pensez aux aides financières de la Caf du Var](#)
- [Mois des Familles : un mois d'activités à vivre en famille dans tout le Var](#)
- [L'appli Tipi évolue](#)
- [La Caf du Var arrive sur Instagram !](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [La Caf du Var publie ses rapports d'activité 2025](#)
- [Actualisation du barème national des aides aux partenaires pour 2026](#)
- [Propriétaires-bailleurs : pensez à télédéclarer le loyer de juillet 2026](#)
- [Le Flash Info Partenaires Logement : votre rendez-vous annuel avec la Caf du Var](#)

4 - Des actions inspirantes RSO

- [A l'Écolieu du Plan du Pont, les jeunes renouent avec la nature](#)

Caf.fr : une page dédiée à la rentrée scolaire



La rentrée, c'est une étape importante pour les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi un moment où les dépenses s'accumulent. Pour vous accompagner au mieux, la Caf du Var met à votre disposition une nouvelle page dédiée sur caf.fr avec toutes les informations utiles pour bien préparer cette période.

QUELLES AIDES SONT DISPONIBLES ?



L'allocation de rentrée scolaire 2025

Versée sous conditions de ressources, elle soutient les familles ayant un enfant scolarisé de 6 à 18 ans pour faire face aux dépenses de rentrée.



L'aide aux activités culturelles et artistiques

Pour permettre aux enfants de 6 à 11 ans de pratiquer une activité culturelle ou artistique au sein d'une structure, tout en allégeant le coût pour les familles.



L'aide Coup de pouce

Une aide ponctuelle pour les familles rencontrant des difficultés financières passagères, afin d'aborder la rentrée plus sereinement.



L'aide pour les études supérieures

Elle accompagne les familles ayant un jeune de moins de 21 ans poursuivant des études post-bac (Bac+1, Bac+2, Bac+3) afin de les soutenir dans ce parcours.



L'aide à l'autonomie des jeunes

Elle favorise le parcours des jeunes quittant le domicile familial dans le cadre d'un projet professionnel ou d'insertion, accompagnés par un service social ou une association.



Toutes les aides pour les étudiants et les jeunes

Un [espace dédié sur le caf.fr](https://caf.fr) regroupe toutes les informations, aides et ressources utiles pour accompagner les étudiants et les jeunes actifs dans leurs démarches.



Le dispositif Ose tes idées

Pour permettre aux jeunes Varois de 11 à 25 ans de bénéficier d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour concrétiser un projet ayant un impact positif sur les habitants ou le territoire.

Un seul objectif : simplifier la rentrée.

Grâce à cette page dédiée, les familles peuvent retrouver rapidement les aides auxquelles elles peuvent prétendre, les conditions d'attribution, les montants, les démarches à réaliser et les contacts utiles.

Pour tout savoir, rendez-vous sur [notre page #LaCafAVosCôtés pour la rentrée](https://caf.fr).

N'hésitez pas à relayer cette page auprès des familles que vous accompagnez, dans vos accueils, sur vos réseaux ou vos sites internet. Vous contribuerez ainsi à faciliter l'accès aux droits des familles varoises dès cette rentrée.

Rentrée étudiante : les informations et rendez-vous à partager

La rentrée universitaire est souvent synonyme de nombreuses démarches pour les étudiants : logement, demande d'aide, démarches en ligne, santé... Pour les accompagner au mieux, la Caf du Var met à leur disposition plusieurs ressources et vient également à leur rencontre sur les campus.

UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT SIMPLE ET 100 % EN LIGNE

Les étudiants peuvent effectuer leur demande d'aide au logement directement sur caf.fr, sans déplacement ni document papier.

- ▶ **Avant de faire leur demande**, ils peuvent utiliser le simulateur en ligne pour estimer le montant de leur aide.
- ▶ **Quand faire la demande ?** Dès la signature du bail et l'emménagement dans le logement.
- ▶ Une fois la demande effectuée, ils peuvent suivre **l'avancement de leur dossier** et transmettre les éventuels éléments demandés depuis leur espace personnel.

Pour vous aider à relayer ces informations, la Caf du Var met à disposition un **dépliant explicatif** recensant toutes les étapes, bonnes pratiques et astuces permettant aux étudiants de gagner du temps et de bénéficier de leur aide au plus vite.



TOUTES LES INFORMATIONS UTILES RÉUNIES EN UN SEUL ENDROIT



Pour faciliter l'accès à l'information, la Caf du Var propose une page dédiée aux étudiants et jeunes actifs. Aides au logement, démarches à effectuer, situations particulières, liens et informations utiles... chacun peut y retrouver les informations correspondant à sa situation.

Rendez-vous sur la page « Je suis étudiant et/ou jeune actif » pour retrouver, en un seul endroit, toutes les informations utiles sur les aides, les démarches et les dispositifs proposés par la Caf.

LA CAF DU VAR VIENT À LA RENCONTRE DES ÉTUDIANTS

Du 10 septembre au 8 octobre 2026, les équipes de la Caf du Var, aux côtés des équipes de la CPAM du Var, iront à la rencontre des étudiants sur les trois campus de l'Université de Toulon : Draguignan, La Garde et Toulon.

L'objectif : leur permettre de s'informer et d'échanger directement avec des conseillers sur les démarches et dispositifs susceptibles de les accompagner au quotidien.

Au sommaire :

- ▶ Logement et aides financières : connaître les aides auxquelles ils peuvent avoir droit et être accompagnés dans leurs démarches.
- ▶ Santé et accès aux soins : complémentaire santé, accompagnement dans les démarches et informations sur le bilan de santé proposé par l'Assurance Maladie.
- ▶ Démarches administratives : bénéficier d'informations et d'un accompagnement pour faciliter leurs démarches.

10 rendez-vous Caf sont programmés sur **les campus de Draguignan, La Garde et Toulon**, pour permettre aux étudiants de rencontrer directement les équipes et d'être accompagnés dans leurs démarches, **sans prise de rendez-vous !**

Retrouvez toutes les dates, horaires et lieux des permanences sur la **page « Les rendez-vous Caf à ne pas manquer »**.

AAH et ESAT : une nouvelle modalité de déclaration des ressources

À compter du 1er octobre 2026, les travailleurs en ESAT bénéficiaires de l'AAH devront déclarer leurs ressources tous les trois mois à la Caf. Jusqu'à présent, ces ressources étaient majoritairement récupérées automatiquement.

La mise en place de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR) constitue donc un changement important pour les personnes concernées.

Cette mesure d'harmonisation entre les allocataires travaillant en milieu ordinaire et ceux en ESAT vise à prendre en compte les ressources les plus récentes et à faciliter le passage vers l'activité en milieu ordinaire.

UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE

Cette nouvelle modalité sera déployée progressivement entre octobre et décembre 2026. Chaque allocataire concerné sera informé individuellement, par courrier, du mois de sa première déclaration.

DES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour faciliter l'accompagnement des personnes concernées, deux supports sont à votre disposition :

- [une vidéo explicative](#) pour présenter les différentes étapes de la déclaration.
- un [tutoriel en Facile à lire et à comprendre \(FALC\)](#), adapté aux personnes rencontrant des difficultés avec la lecture.

LES POINTS DE VIGILANCE À RETENIR

Quelques points sont à retenir pour accompagner au mieux les personnes concernées :

- La déclaration AAH **n'est pas préremplie**, contrairement à celle de la prime d'activité. Un accompagnement peut donc être nécessaire.
- En cas de cumul avec la prime d'activité, **deux déclarations distinctes** doivent être réalisées, avec des calendriers qui peuvent différer.
- La période de référence correspond aux **trois mois précédant la déclaration (M-3 à M-1)**.
- Les montants doivent être déclarés en **net imposable**, à partir des justificatifs habituels : bulletins de rémunération et relevés.



Pour simplifier les démarches, il est recommandé de réaliser la déclaration en ligne depuis Mon Compte pour les allocataires, ou depuis l'espace Partenaires ou Tuteurs pour les tuteurs physiques ou moraux. La déclaration papier reste toutefois possible. Pour en savoir plus, consulter l'[actualité dédiée](#) du caf.fr.

Inclusion handicap : les publications de la Caf du Var

Pour la 4ème année consécutive, la Caf du Var a publié, en juillet, **son Flash Info Partenaires spécial inclusion handicap**, ainsi que **sa newsletter dédiée** aux bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh), de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah), et, depuis cette année, de l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) et de l'Allocation journalière du proche aidant (Ajpa).

Ces deux supports présentent **les initiatives varoises proposées par les partenaires et soutenues par la Caf du Var** pour accompagner les familles, les personnes en situation de handicap et leurs aidants : accompagnement des parents, école et activités, vacances et loisirs, sport et vie d'adulte.

Les actions présentées permettent également aux professionnels et partenaires qui accompagnent ces publics de les orienter directement vers les dispositifs et interlocuteurs adaptés.

Les deux publications sont disponibles sur le site partenaires de la Caf du Var.

- Consultez le [Flash Info Partenaires spécial inclusion handicap](#)
- Consultez la [newsletter dédiée aux bénéficiaires](#)



Première demande MDPH : des réunions d'information en visioconférence pour accompagner les usagers

Pour faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, **la MDPH du Var propose désormais des réunions d'information en visioconférence, accessibles gratuitement et sans inscription préalable.**



**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPEES**



LE DÉPARTEMENT

Vous déposez une première demande ? La MDPH vous accompagne dans vos démarches

Pour mieux vous guider et faciliter vos démarches, la MDPH du Var organise des réunions en ligne, courtes et accessibles à tous :
**30 minutes de présentation + 30 minutes d'échanges
avec les professionnels de la MDPH**

Quand ? _____

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| . MARDI 1/9/26 DE 12 H À 13 H | . MARDI 29/9/26 DE 12 H À 13 H |
| . VENDREDI 11/9/26 DE 9 H À 10 H | . VENDREDI 9/10/26 DE 9 H À 10 H |
| . MARDI 15/9/26 DE 12 H À 13 H | . MARDI 13/10/26 DE 12 H À 13 H |
| . VENDREDI 25/9/26 DE 9 H À 10 H | |

Comment ?



**1 - Connexion : à partir du site internet
de la MDPH (<https://mdph.var.fr/>)
ou du QR code ci-contre**

**2 - Cliquez sur le lien de connexion de la date choisie
Votre participation ne requiert pas d'inscription
préalable**

Rentrée scolaire : pensez aux aides financières de la Caf du Var

AIDE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES



La Caf du Var renouvelle pour la rentrée 2026-2027, son aide financière pour les activités culturelles et artistiques des enfants de 6 à 11 ans.

L'aide aux activités culturelles et artistiques est également ouverte à tout enfant à charge bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant Handicapé (Aeeh), sans aucun critère d'âge, dès lors que le quotient familial de la famille est inférieur ou égal à 1000 euros.

Cette aide locale d'un montant maximum de 200€ par enfant (selon ressources) et 80% de la dépense engagée, permet la prise en charge de tout ou partie des frais d'inscription, de cotisation ou de licence à une activité culturelle ou artistique.

La campagne 2026 est ouverte jusqu'au 31 octobre 2026

Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent compléter et nous renvoyer avant le 31 octobre 2026, le formulaire de demande.

Retrouvez [le dépliant d'information](#) sur notre [page dédiée du caf.fr](#).

AIDES POUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES



L'aide a pour but de soutenir les familles ayant en charge des jeunes adultes, de moins de 21 ans, poursuivant des études supérieures au baccalauréat. Pour bénéficier de cette aide, les familles doivent compléter et nous renvoyer, avant le 30 novembre 2026, le formulaire de demande.

La campagne 2026 sera ouverte du lundi 28 septembre au 30 novembre inclus.

Pour connaître le montant et les conditions d'attribution, rendez-vous sur la page dédiée « [Aide pour les études supérieures](#) » du [caf.fr](#).

AIDE À L'AUTONOMIE DU JEUNE (AAJ)



L'aide à l'autonomie du jeune permet d'accompagner le parcours des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs projets professionnels et d'insertion impliquant un départ du foyer parental.

Cette aide est destinée à soutenir les jeunes devant assumer des frais liés à :

- ▶ une formation.
- ▶ des déplacements.
- ▶ l'équipement de son logement.

Le montant, jusqu'à 2 000€, est versé au jeune (sauf cas particulier) sous forme de subvention et/ou de prêt.

L'Aaj est attribuée dans le cadre d'un accompagnement réalisé par un professionnel de la Caf, du Département du Var, d'un CCAS ou d'une association (FJT, Résidences Sociales, CLAJJ, structures de l'Animation de la Vie Sociale, Mission Locale...).

Retrouvez [le dépliant d'information](#) sur notre [page dédiée du caf.fr](#).

Mois des Familles : un mois d'activités à vivre en famille dans tout le Var

LE MOIS
DES FAMILLES
du 26 septembre
au 25 octobre 2026



Tout le programme
sur l'appli Tipi



DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store



Du 26 septembre au 25 octobre 2026, le **Mois des Familles** vous invite à partager des moments en famille partout dans le Var.

Pendant un mois, les associations, les collectivités et les structures partenaires de la Caf du Var se mobilisent pour proposer une programmation riche et variée à destination des parents et de leurs enfants. L'occasion de découvrir les nombreuses initiatives organisées près de chez soi, de créer du lien et de profiter d'activités accessibles à tous.

Au programme :

- ▶ ateliers parents-enfants.
- ▶ spectacles et sorties.
- ▶ animations et jeux en famille.
- ▶ rencontres et conférences.
- ▶ activités culturelles, sportives ou de loisirs...

Retrouvez facilement toute la programmation avec Tipi

Pour découvrir les événements organisés près de chez vous, téléchargez gratuitement Tipi, l'application de la Caf du Var, qui a récemment fait peau neuve.

Pensée pour simplifier la recherche d'activités familiales, Tipi rassemble en un seul endroit les rendez-vous proposés par les collectivités, les associations et les partenaires de la Caf du Var.

Plus besoin de consulter plusieurs sites ou agendas : en quelques clics, retrouvez les événements organisés autour de chez vous et tout au long de l'année.

Avec Tipi, vous pouvez notamment :

- ▶ trouver des activités familiales près de chez vous.
- ▶ accéder à des articles, des podcasts et des vidéos consacrés à la parentalité et à la vie de famille.
- ▶ découvrir les structures partenaires du département.
- ▶ accéder facilement à la ligne d'écoute téléphonique ALLO PARENTS 83, un service pour répondre aux questions du quotidien.

Simple, gratuite et pratique, Tipi vous accompagne au quotidien pour trouver des idées de sorties, découvrir de nouveaux lieux et partager des moments de qualité en famille.

Les activités famille
près de chez vous
sans chercher partout !

Téléchargez en scannant le QR code

GRATUIT et sans pub

Finis les heures à fouiller les sites et les réseaux
Sur Tipi, retrouvez en un seul endroit, tous les événements
gratuits ou à prix doux pour la famille et les parents.

En savoir plus sur tipi-app.fr

Du 26 septembre au 25 octobre 2026, participez au Mois des Familles... et retrouvez toute l'année les activités près de chez vous sur l'application Tipi !

Téléchargez gratuitement Tipi sur l'App Store ou Google Play et découvrez toutes les activités proposées autour de chez vous.



● L'appli Tipi évolue

Après trois ans d'existence, **l'application évolue en 2026 avec une nouvelle version**, plus intuitive et répondant davantage aux attentes des parents.

Elle permet aux futurs parents et aux parents d'enfants de 0 à 18 ans de découvrir facilement les activités proposées près de chez eux, depuis leur smartphone.

Le lancement de cette nouvelle version accompagne le Mois des Familles, organisé du 26 septembre au 25 octobre 2026.

Tipi permettra de retrouver la programmation de l'événement, mais aussi de continuer à découvrir des activités et rendez-vous familiaux tout au long de l'année.

Gratuite, locale et accessible à tous, Tipi offre un point d'entrée unique pour découvrir les activités et initiatives proposées aux familles près de chez elles.

Dans le Var, près de 300 structures partenaires y partagent leurs activités : associations, collectivités, centres sociaux, structures petite enfance, équipements culturels ou structures jeunesse.



● La Caf du Var arrive sur Instagram !

UN NOUVEAU CANAL POUR S'INFORMER SUR SES DROITS ET LES SERVICES DE LA CAF

À partir de **septembre 2026**, les familles et les étudiants du Var pourront retrouver la Caf du Var sur **Instagram**.

Ce nouveau compte vient compléter les canaux d'information existants pour permettre à chacun de s'informer plus facilement sur ses droits, les aides auxquelles il peut prétendre et les services proposés par la Caf.



Le compte Instagram de la Caf du Var proposera des contenus simples, pratiques et faciles à comprendre, en lien avec les questions du quotidien.

L'objectif : rendre l'information plus accessible et permettre à chacun de mieux connaître les aides et les services auxquels il peut avoir droit.

Pour nous suivre, tapez "cafduvar" en recherche sur Instagram !

DES INFORMATIONS UTILES POUR LES FAMILLES ET LES ÉTUDIANTS

Allocataires comme non-allocataires pourront y retrouver régulièrement :

- ▶ des informations pratiques sur les prestations et les aides de la Caf.
- ▶ des contenus pour mieux comprendre ses droits et les démarches à effectuer.
- ▶ des conseils et informations autour de la parentalité et de la vie familiale.
- ▶ des informations sur les services et dispositifs proposés par la Caf et ses partenaires.
- ▶ des idées d'activités et de sorties à vivre en famille, notamment grâce à l'application Tipi.
- ▶ des contenus pédagogiques pour répondre aux questions du quotidien et lutter contre les fausses informations.

À travers ce nouveau canal, la Caf du Var souhaite proposer une information fiable, claire et directement utile, pour aider les familles et les étudiants à mieux connaître leurs droits et à accéder plus facilement aux services dont ils peuvent bénéficier.

Partenaires, n'hésitez pas à relayer ce nouveau compte auprès des publics que vous accompagnez !



La Caf du Var publie ses rapports d'activité 2025

La Caf du Var met à disposition **son rapport d'activité 2025 ainsi que un rapport d'activité dédié à sa démarche de responsabilité sociétale (RSO)**. Deux publications qui illustrent les actions menées tout au long de l'année au service des familles, des partenaires et du territoire.

En 2025, la Caf du Var a poursuivi la mise en œuvre de son projet d'entreprise Imp'ACT 23-27, avec une ambition forte : renforcer la qualité du service rendu aux familles et aux partenaires, tout en faisant évoluer durablement son organisation et ses pratiques.

Le rapport d'activité 2025 revient sur les principaux projets et réalisations de l'année : déploiement des réformes nationales, nouvelle stratégie de service, ouverture du siège de La Loubière, modernisation des outils, développement de nouveaux services et renforcement des partenariats sur le territoire.



La Caf du Var publie également son rapport d'activité dédié à sa démarche de responsabilité sociétale (RSO), pour la deuxième année consécutive.

Cette publication met en lumière les actions conduites dans le cadre du projet d'entreprise Imp'ACT 23-27 en faveur de la qualité de vie au travail, de la transition écologique, des achats responsables, de l'innovation et de la coopération avec les acteurs du territoire. Elle valorise également les initiatives menées au bénéfice des familles, notamment en matière de soutien à la parentalité, d'inclusion, d'accès aux droits et d'accompagnement des publics.

Cette dynamique a été reconnue en mai 2026 par l'obtention du label AFNOR « Engagé RSE » – niveau Confirmé, le plus haut niveau accessible lors d'une première évaluation.



Découvrez dès maintenant le [rapport d'activité 2025](#) et le [rapport d'activité RSO 2025](#) de la Caf du Var.

Actualisation du barème national des aides aux partenaires pour 2026

En 2026, les aides de la Caf aux partenaires évoluent pour renforcer le soutien aux services destinés aux familles. Au total, 126,5 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés, en complément du budget initial.

Parmi les principales évolutions :

- une revalorisation des financements pour les services aux familles.
- un soutien renforcé aux crèches, notamment pour la mixité sociale et la qualification des professionnels.
- 64 millions d'euros supplémentaires pour les activités de loisirs, notamment les ALSH et les aides aux vacances.

Ces mesures s'appliquent rétroactivement au 1er janvier 2026.

Pour en savoir plus sur ces évolutions et consulter le détail des mesures, rendez-vous sur le [barème national](#).



La Caf, partenaire de vos projets !

Retrouvez dans ce guide l'ensemble des aides, leurs conditions et les démarches pour financer vos projets et développer les services aux familles sur votre territoire.

Propriétaires-bailleurs : pensez à télédéclarer le loyer de juillet 2026

Pour permettre à la Caf d'actualiser les droits à l'aide au logement des locataires, pensez à télédéclarer dès maintenant le montant du loyer de juillet 2026. Cette démarche est indispensable pour garantir le maintien de l'aide au logement de vos locataires à partir de janvier 2027.

ESPACE BAILLEUR : UN ESPACE POUR TOUS LES SERVICES

L'espace bailleur est accessible aux bailleurs, particuliers ou entreprises, dont le locataire bénéficie d'une aide personnelle au logement. Il est créé automatiquement sans démarche de votre part dès lors que l'un de vos locataires est bénéficiaire d'un droit à l'allocation logement.

Depuis l'espace bailleur, chaque bailleur peut :

- déclarer le montant du loyer de juillet, le départ/déménagement de ses locataires, un impayé de loyer, une modification du nombre de colocataires ou une fin de gestion/vente du bien.
- consulter la liste des locataires bénéficiaires de l'aide au logement ou le montant de l'aide au logement si c'est lui qui la perçoit.
- modifier son adresse et ses coordonnées bancaires ou le versement direct de l'aide au logement.

COMMENT DÉCLARER LE LOYER D'UN LOCATAIRE ?

1. **Connectez-vous à Mon compte partenaire.**
2. **Cliquez sur « Déclarer les loyers »** (menu à gauche de votre écran).
3. **Sélectionnez un locataire** et répondez aux questions. Seuls les locataires respectant les conditions pour ouvrir un droit à l'aide au logement sont mentionnés.
4. **Vérifiez votre saisie.** Validez, c'est terminé ! Vous recevrez par mail un accusé de réception de vos déclarations. Vous pouvez aussi télécharger le récapitulatif.



Besoin d'aide ? Une page dédiée à [La télédéclaration des loyers de juillet](#), regroupant toutes les informations utiles pour la gestion du dossier de votre ou vos locataire(s), est disponible sur le site partenaires de la Caf du Var.

Le Flash Info Partenaires Logement : votre rendez-vous annuel avec la Caf du Var

La couverture du 'Flash-Info Partenaires Logement' est illustrée avec un personnage stylisé en bleu et orange, tenant une clé et un document. Le titre principal est 'FLASH-INFO PARTENAIRES Spécial Logement'. En dessous, on trouve le hashtag '#LaCafÀVosCôtés !'. À gauche, il y a des logos : 'ALLOCATION FAMILIALES Caf du Var' et 'RSE'. En haut, des icônes représentent 'caf Mon compte', 'Caf Mon compte' et le numéro '3230'. Le fond est bleu avec des éléments graphiques abstraits.

Chers bailleurs, chers partenaires du logement,

Nous sommes heureux de vous présenter la première édition du Flash Info Partenaires Logement de la Caf du Var.

Cette nouvelle publication est née de notre approche populationnelle, qui vise à proposer des informations et des services adaptés aux besoins de chacune de nos populations. Avec ce Flash Info, nous avons souhaité créer un rendez-vous annuel dédié aux bailleurs et aux partenaires du logement, afin de partager des informations utiles, des actualités et des ressources pratiques.

Déclaration des loyers, prévention des impayés, accompagnement des locataires, dispositifs d'aide ou encore conseils pratiques : vous y trouverez des repères pour vous accompagner tout au long de la relation locative.

Notre objectif est simple : vous apporter des informations fiables, vous orienter vers les bons interlocuteurs et vous faire connaître les dispositifs qui peuvent vous être utiles au quotidien.

Nous espérons que cette première édition répondra à vos attentes et qu'elle deviendra, au fil des numéros, un rendez-vous utile pour vous accompagner dans votre quotidien.

Bonne lecture !

Flash info partenaires n°71 - Spécial Logement

Déjà diffusé auprès **des bailleurs et des partenaires du logement**, le Flash Info Partenaires Logement est le nouveau rendez-vous annuel de la Caf pour partager une information utile, actualisée et directement mobilisable par les acteurs du secteur.

Cette publication s'inscrit dans **l'approche populationnelle de la Caf du Var**, qui vise à proposer des informations et des services adaptés aux besoins de chaque public et de chaque acteur.

Au fil des pages, retrouvez **des actualités, des informations pratiques et des ressources utiles** sur les principaux enjeux liés au logement : déclaration des loyers, prévention des impayés, accompagnement des locataires, dispositifs d'aide ou encore conseils pour faciliter vos démarches et votre relation avec vos locataires.

À travers cette publication, la Caf du Var souhaite vous apporter une information fiable, vous aider à identifier les bons interlocuteurs et mieux faire connaître les dispositifs qui peuvent vous accompagner au quotidien.

Découvrez dès maintenant [la première édition du Flash Info Partenaires Logement](#).

A l'Écolieu du Plan du Pont, les jeunes renouent avec la nature



Et si le jardin devenait un terrain de découverte, d'expérimentation et de partage ? C'est l'idée portée par **L'Écolieu du Plan du Pont** à travers le projet « Reconnexion au vivant par les jeunes hyérois et alentours », destiné aux jeunes de 12 à 17 ans.

Depuis février 2026, l'écolieu travaille avec de nombreux acteurs locaux – structures jeunesse, établissements scolaires, associations et foyers – pour faire découvrir aux jeunes la nature et la biodiversité, mais aussi leur permettre de **participer concrètement à la vie du jardin et du verger**.

Le projet repose sur une démarche **d'aller-vers** : les équipes accueillent les jeunes à l'écolieu, mais vont également à leur rencontre sur leurs lieux de vie et d'activités. Après une première découverte du site, les jeunes sont invités à proposer leurs propres idées : **sport-nature, jardinage, cuisine, grands jeux ou découverte des animaux**.

Une démarche qui porte ses fruits ! Certains jeunes reviennent plusieurs fois et peuvent ainsi voir concrètement l'évolution de leurs projets. En juillet, les jeunes de l'espace jeunesse ont par exemple planté des graines de courge. À leur retour en août, ils ont découvert leurs plantations en pleine croissance : une expérience simple, mais qui a suscité beaucoup de fierté et d'enthousiasme.

Au fil des rencontres, l'écolieu adapte également ses activités et ses espaces aux idées des jeunes, avec notamment **de nouveaux panneaux pédagogiques et un jardin expérimental**.

Une belle façon de sensibiliser les jeunes à l'environnement en leur donnant une place active dans le projet. De nouveaux accueils sont déjà prévus à l'automne.



**Le site dédié aux partenaires
de la Caf du Var**
www.caf83-partenaires.fr